

## Séance de consultation publique du 8 mai 2017

| <b>Référence</b> | <b>Consultation publique</b>  | <b>Objet</b>  |
|------------------|---|---|
| 1616-028         | Règlement modifiant le règlement numéro 1616 de construction et de sécurité incendie. | Règlement dans le but de modifier les dispositions relatives aux types de matériaux de construction de certains bâtiments et relatives aux systèmes de gicleurs.  |
| 1675-235         | Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage.                               | Règlement dans le but de retirer les restrictions applicables à la zone 6-I-31 et qui prévoyaient que seuls les usages automobile type 3 (C-08) appartenant à la classe d'usage (551) et certaines classes d'usages, existant en date du 8 novembre 2004 étaient autorisés de même que les nouveaux établissements correspondant à la sous-classe d'usage 5595 (Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme). |
| DM 2017-0016     | Demande de dérogation mineure   | 75, 36 <sup>e</sup> Avenue<br>Permettre une marge de recul de 6,66 mètres pour le garage détaché alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 7,0 mètres.   |
| DM 2017-0017     | Demande de dérogation mineure   | 448, chemin de la Grande-Côte<br>Permettre un frontage de 26,43 mètres pour un bâtiment résidentiel multifamilial (6 logements) alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 28,0 mètres.   |